

COVID-19 : Madame la Rectrice les agent-es de l'académie attendent des réponses et des décisions !

sd061

4-5 minutes

Le jeudi 12 novembre 2020 se tenait un CHSCTA extraordinaire COVID-19 suite à demande de la FSU. En effet la parution précipitée des nouveaux protocoles sanitaires pour la rentrée du 2 novembre et les annonces du ministère sur la possibilité de mettre en place des organisations alternées dans les lycées nécessitaient la réunion du comité, l'organisation du travail étant de fait modifiée.

La FSU avait, en amont de l'instance, fait remonter à la présidente du CHSCTA les thématiques à aborder afin que les autorités rectorales soient en mesure d'apporter des réponses précises sur les organisations du travail possibles en lycée, dans les collèges et dans le premier degré, sur les moyens pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires, sur les dotations en masques, le respect des gestes barrières, l'aération des locaux, et la situation actualisée des personnels vulnérables...

Mais le ton était donné dès l'ouverture de l'instance par le secrétaire général du Rectorat qui introduisait les échanges en excusant l'absence de la présidente du CHSCTA au regard de son agenda. La santé et la sécurité des personnels de l'académie, dont Madame la Rectrice a la responsabilité en tant qu'employeur, ne semblaient donc pas être sa priorité.

Puis s'en est suivi une succession de non-réponses aux questions des représentant-es des personnels, de renvois pathétiques vers les conseillers-ères de la rectrice se contentant, appliqué-es, de lire les textes officiels et d'un grossier jeu de manipulations d'éléments de langages consistant à aborder des cas précis prévenant ainsi de tout positionnement rectoral sur un cadre général.

La seule réponse concrète que nous avons eu concerne l'aération

des salles de classe : si les enseignant·es ne sont pas en mesure d'assurer l'aération du fait de mécanismes de fenêtres inopérants, il faut demander à changer de salle !

Nous avons aussi eu la confirmation que la situation des personnels vulnérables est clarifiée par l'application de la circulaire du 10 novembre 2020 qui définit les critères de vulnérabilité et les modalités d'organisation du travail et de prise en charge des personnes vulnérables. La précision essentielle étant que « La prise en charge spécifique des agents publics vulnérables ne peut être engagée qu'à la demande de ceux-ci et sur la base d'un certificat délivré par un médecin traitant ».

Les représentant·es de la FSU exigeront la réunion d'un CHSCTA extraordinaire pour cette semaine afin d'obtenir des réponses précises sur l'ensemble des points qui n'ont pu être abordés. Les derniers chiffres transmis par les autorités rectORAles sur les remontées COVID dans les établissements de notre académie sont sans appel !

Dans sa déclaration liminaire la FSU écrivait : « c'est un grand signal d'alarme que la FSU tire aujourd'hui sur la situation des personnels de notre académie face à l'épidémie de Covid19. Depuis des mois, vous dites écouter nos alertes mais n'infléchissez en rien votre politique de gestion de la crise. Depuis des mois nous vous alertons et sommes force de proposition. Vous ne pourrez, Madame la Rectrice, dire « je ne savais pas » ».

C'est dans ce sens que continueront d'agir, pied à pied, les représentant·es de la FSU pour que les autorités rectORAles prennent enfin leur responsabilité dans la gestion de la crise sanitaire actuelle et cessent de la renvoyer in fine aux seuls personnels.